



Mairie de Taillebourg

**Compte rendu Conseil Municipal du 05 juin 2015
sur convocation en date du 1^{er} juin 2015**

Présents : M. Pierre TEXIER, M. CHEVALIER Bruno, M. GALLAIS Gérard, M. COVELA RODRIGUEZ Guillaume, Mme ALBERT Sylvie, Mme GUIBERTEAU Emmanuelle, Mme RICHAUD Babette, Mme BEAUBEAU Maryse, M. GUILLOT Fabrice

Absents excusés : M. ARROYO BISHOP Daniel et Mme CHENET Dany
M. DECQ Jean-François qui a donné pouvoir à Mme GUIBERTEAU Emmanuelle
M. GANTHY Philippe qui a donné pouvoir à M. TEXIER Pierre

Secrétaire de séance : Mme BEAUBEAU Maryse

Ordre du jour :

- 1) Adoption du PV du 12/05/2015
- 2) Feu d'artifice
- 3) Dératisation
- 4) Tickets de Cantine
- 5) Elagage des arbres
- 6) Emprunt section investissement
- 7) Portillon (délibération, mise à disposition des aménagements du port fluvial CDC)
- 8) Jeux dans le parc
- 9) Tarif des cavernes
- 10) Subventions pour les associations

Monsieur Le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- 11) Délibération pour subvention verger patrimonial
- 12) Plan Local d'Urbanisme
- 13) S D E E R (tarif électricité)
- 14) Défibrillateur
- 15) Questions diverses

Vote : Tous pour

1) Adoption du PV du 12/05/2015

Vote: Tous pour

2) Feu d'Artifice

Dans un premier temps, la commune de Port d'Envaux avait eu pour cette année, un avis défavorable pour tirer son feu d'artifice au bord de la Charente. La DREAL mettait en avant les contraintes de la zone Natura 2000. Cette décision de la DREAL a été très récemment modifiée et Port d'Envaux, qui utilise des terrains sur Taillebourg pour le tir, vient de nous faire une demande d'autorisation.

Par réciprocité, nous allons leur demander l'autorisation pour pouvoir tirer notre feu d'artifice le 13 juillet (ou le 15 août si intempérie) du côté Port d'Envaux.

3) Dératisation

Les travaux de nettoyage et d'entretien au-dessus de la voie ferrée ont, d'après les spécialistes, dérangé un certain nombre de rats, qui y avaient élu domicile. N'ayant plus de zone de refuge, ils se déplacent sur les bords de Charente. Dans l'urgence sanitaire, nous avons mandaté l'entreprise Ecolab (conseillée par le service prévention de la CDC) pour intervenir très prochainement.

Le devis est de 954 euros TTC, pour deux passages par an. Les quartiers concernés, sont de la place des pêcheurs à la place de la Charente. Nous allons profiter de leur venue pour demander une évaluation au niveau de la place de l'église.

4) Tickets de Cantine

Durant l'arrêt de maladie de la secrétaire, nous avons dû affecter un autre agent pour la vente des tickets de cantine. Nous avons alors constaté qu'au 20 Mai, **293 repas** n'avaient pas été payés durant l'année scolaire 2014-2015 et seulement 2 lettres de relance ont été retrouvées. Malheureusement, cette situation ne semblerait pas uniquement être à déplorer sur cette seule année scolaire.

Monsieur le Maire rappelle que cette secrétaire avait par « arrêté » la « régie » donc la charge du recouvrement et de la conservation des fonds liés à la cantine scolaire.

Elle avait d'ailleurs une indemnité de 120 € pour assurer cette charge.

La municipalité n'avait connaissance que de deux familles pour lesquelles il semblait que les recouvrements posaient des difficultés. La municipalité est désolée des rappels tardifs de paiement qu'elle va devoir envoyer. La gestion des tickets cantine va être revue et informatisée. Les relances se feront mensuellement. Certains parents sont mécontents de ces rappels tardifs, mais il est normal de recouvrer les sommes dues.

Le Maire de Saint-Agnant, confronté au même problème, a d'ailleurs décidé lui de ne pas accorder l'inscription pour l'année prochaine aux familles n'ayant pas régularisées leurs paiements.

Monsieur Le Maire nous informe que la vente des tickets de cantine se fera dorénavant à l'Agence Postale. Mme HARVOIRE qui était suppléante de Mme AUDIGE prendra la responsabilité de la régie.

5) Elagage des arbres

L'année dernière, un inventaire a été fait dans l'urgence pour l'élagage des arbres les plus dangereux. L'abattage a commencé, par tranches. Cette mise en sécurité progressive et indispensable, qui n'avait jamais été prise en compte, va se poursuivre cette année.

Des devis ont été demandés à trois entreprises :

- la première : Le JARDIN DE MARC, montant du devis : 5 387 euros,

- la seconde : L'ARBRE REMARQUABLE (qui est intervenue l'année dernière en urgence), montant du devis : 4 656 euros. L'entreprise nous propose également des animations (pour Scolaires et TAP) pour un coût de 300 euros.
- la troisième : ELAGAGE 17 montant du devis : 4 860 euros.

Vote à bulletin secret : 6 voix pour L'ARBRE REMARQUABLE, 4 voix pour ELAGAGE 17 et 1 bulletin blanc.

6) Emprunt Investissement (prévu au budget)

Il sera de 197 000 euros.

Le CRCA nous propose :

- Sur 15 ans, un taux de 2.25 % soit 3 877 euros par trimestre,
- Sur 20 ans, un taux de 2.51 % soit 3 139 euros par trimestre.

Nous allons contacter deux autres banques pour comparer leurs propositions.

7) Portillon (prévu au budget)

Des usagers du port fluvial avaient demandé la pose d'un portillon pour limiter l'accès aux pontons. Ce portillon était aussi une demande du Service des Voies d'Eau du Conseil Général. Le coût est de 1 104 euros TTC

8) Jeux dans le parc

Ces jeux ont été vérifiés le 09 mai 2014. Suite à l'accident d'un enfant, M. TEXIER a vérifié leur ancienneté : ils datent de 1997. S'ils étaient aux normes de l'époque, ils n'apparaissent plus être dans les normes actuelles. Monsieur Le Maire propose de les supprimer. Tous les conseillers sont d'accord pour dire qu'il peut y avoir danger.

Mme BEAUBEAU Maryse estime qu'il faudra les remplacer par d'autres activités. Des projets seront à étudier. Pour l'instant, l'achat de jeux neufs n'est pas possible car le coût est important (espace fermé et tapis de réception, 3000 à 4 000 euros).

Les jeux près du bord de la Charente vont rester pour l'instant mais ils seront vérifiés par un organisme agréé.

M. CHEVALIER Bruno regrette ces nouvelles normes de sécurité trop strictes.

9) Tarif des Cavurnes

Pour le déplacement du Columbarium, la mise en place d'un espace cinéraire avec cavurnes, deux devis ont été fournis :

- Le premier par M. GUILLORIT pour un coût de 2 457 euros TTC,
- Le deuxième par FUNETHIQUE pour un coût de 2650 euros TTC.

Vote : tous pour le devis de M. GUILLORIT

Durant l'arrêt de maladie de la secrétaire, Monsieur GALLAIS a aussi remarqué que le carnet d'enregistrement des concessions au cimetière, n'était pas à jour. Certaines concessions sembleraient ne pas avoir été payées. Monsieur GALLAIS nous avise que le prix d'une concession n'a pas été augmenté depuis 2003. Actuellement, la commune vend des concessions à perpétuité. Cela se fait de moins en moins dans les communes environnantes (Saintes demande 2700€, Saint Savinien 650€).

Après débat, il est décidé de vendre les concessions pour 30 ans avec possibilité de la renouveler. Des tarifs pris par d'autres communes, il ressort que le prix moyen minimum est de 48 euros le m² pour une concession de 30 ans.

Nous concernant, le tarif serait porté ainsi de 124 à 156 € (3,25m²) pour une concession de 30 ans (renouvelable). Il propose d'adopter ce prix pour notre commune.

Vote : tous pour.

10) Subventions pour les Associations

Asociations	Attribution 2014	Attribution 2015
Nautic - Club	160	160
Société Sportive des 21 kms	260	260
A.C.C.A	100	100
Gaule Charentaise AAPPMA	160	160
Lyre Taillebourgeoise	160	160
Pakito en Fête	80	Départ association
Ainés de la Tour	100	Pas de demande de subvention
Amicale Sapeurs Pompiers	200	200
Nos P'tits Loups		160
Médailleurs Militaires de Saint-Savinien	50	Pas de demande de subvention
F.N.A.C.A.	50	50
TOTAL	1320	1250

Vote : tous pour.

11) Délibération (Prom'Haies)

Monsieur Le Maire nous informe que nous pouvons prétendre à une subvention du Conseil Régional d'un montant de 7 194 euros à condition d'envoyer le dossier avant le 09/06/2015.

Vote : tous pour.

M. TEXIER va compléter ce dossier pour l'adresser avant la date buttoir.

12) Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le PLU doit être modifié pour être en conformité avec le SCOT, la loi ALUR et la mise en place des compétences de la nouvelle CdC. Les villages (une quinzaine d'habitations) pourront continuer à se développer, mais il n'y aura plus de possibilité de construire en diffus. Bien que Taillebourg ait été placé par la CdC en zone «Pôle de proximité» (6 hectares court terme + 6 hectares à long terme), les zones constructibles vont diminuer. Une commission composée d'élus et de Taillebourgeois se réunit, à titre consultatif, pour préparer cette modification. Plus de cent communes sont concernées dont la majorité ne bénéficieront que de 8 hectares (4+4).

A compter du 01/07/2015, la CDC prend en compte le droit du sol et les instructions des documents d'urbanisme.

13) Devis SDEER place du Marché (prévu au budget)

Il est décidé de modifier l'éclairage public, sur la façade de la mairie (un candélabre de plus, modification de l'existant et prises d'éclairage de Noël). Cinquante pour cent de la facture est prise en charge par le SDEER.

Le coût pour la mairie est de 199.34 euros par an pendant 5 ans.

14) Défibrillateur

Il va être placé dans un lieu public. Les employés municipaux et élus vont avoir une formation pour son utilisation le 08 juin 2015. Le formateur nous renseignera sur le meilleur emplacement pour l'installation. Monsieur le Maire rappelle que ce type d'appareil sauve des dizaines de vies par an et que s'il n'est pas obligatoire, la municipalité pourrait être mise en cause de n'avoir pas mis les moyens de secours appropriés en cas d'accident dans la salle des fêtes au regard des activités qui y ont lieu (activités sportives, danse, gym, arrivée des 21 km, etc.).

15) Questions Diverses

M. TEXIER nous lit un courrier de M. GANTHY (absent excusé) concernant le dysfonctionnement des tâches de la secrétaire : « j'ai regardé le logiciel établissant les feuilles de paie. Ce logiciel « PARME » qui traite des ressources humaines comme le logiciel « AMBRE » qui nous a permis d'élaborer le budget, fait partie d'une suite bureautique « COSOLUS » spécifique à la gestion administrative et comptable des mairies. Pour établir les feuilles de paie, ce logiciel se base sur des dossiers d'agents. Donc tous les agents ont obligatoirement leur dossier. J'ai constaté que le suivi individuel des agents au niveau des absences, des maladies, des congés, des RTT, des heures complémentaires **n'étaient pas renseignés** ».

Mme BEAUBEAU Maryse indique que cette secrétaire a pourtant effectué la formation pour le logiciel PARME.

M. TEXIER Pierre nous fait part d'une lettre recommandée, reçue le 04 juin 2015, envoyée par Mme AUDIGE Christel. Elle nous informe de sa demande de mutation pour la commune de Beurlay et qu'elle souhaite cesser ses fonctions le 09/06/2015 au soir.

M. TEXIER Pierre a contacté par mail la mairie de Beurlay pour pouvoir acter cette mutation. Une fois la mutation confirmée par Monsieur Le Maire de Beurlay, Monsieur Le Maire et Mme BEAUBEAU Maryse ont donné un avis favorable à cette mutation. Il va être fait appel à candidature prochainement pour remplacer Mme AUDIGE Christel.

M. TEXIER nous avise que la mairie a reçu 61 candidatures pour le poste d'agent technique, 2^{ème} classe. Trois personnes ont été sélectionnées et sont convoquées à un entretien le 13/06/2015. La Commission du Personnel choisira le nouvel agent communal.

Mme ALBERT demande qu'une signalétique soit mise en place pour indiquer le château.

Un Taillebourgeois demande que le quartier des Tritons soit indiqué.

M. COVELA RODRIGUEZ indique que le repas des anciens aura lieu le 04 octobre 2015.

Il nous fait part que la fête de l'école sera le 2 Juillet 2015.

M. CHEVALIER nous informe de la fermeture de la décharge, Route de St Vaize. Elle sera démolie. Une chaine va être installée et un panneau sera posé avec la mention « décharge publique interdite ».

Fin de séance à 0h40